

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Objet de la délibération :

Demande de subvention auprès du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire – Mesure de défense des forêts contre les incendies (DFCI) dans le cadre de la planification écologique - Exercice 2024

N°102/2024



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du LUNDI 9 SEPTEMBRE 2024

Le neuf septembre deux mille vingt-quatre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.

AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, SOLINAS Alexandra, DEFIANAS Anne-Laure, MAFFEI Pascal, BURAVAND Julien, TEISSEDE Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : ROCHE Jean-Louis (pouvoir donné à SOLINAS Alexandra), PAONE Nathalie (pouvoir donné à DURBESSON Audrey), BRISENO Laetitia, (pouvoir donné à BURAVAND Valérie).

Absents : FABRE Patrice.

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Gilbert BENEDETTI

Il est exposé que les deux véhicules de la Réserve Communale de sécurité Civile étant vieillissants (1998 et 2004), il serait souhaitable d'acquérir un nouveau véhicule type « Baroudeur », pour les patrouilles de surveillance et pour les 1ères interventions, dans le Massif de la Montagnette, et afin de procéder au remplacement progressif du parc automobile de la RCSC de Boulbon.

Il est rappelé que le CCFE de Boulbon a été créée en 1980 et la Réserve Communale de Sécurité Civile de Boulbon en 2022, et que celle-ci comprend actuellement plus d'une vingtaine de membres, tous formés, et engagés notamment pour la protection contre les incendies du Massif de la Montagnette.

Ainsi, en juillet 2022, lors de l'important incendie du massif de la Montagnette, les bénévoles ont été très actifs et engagés aux côtés des pompiers.

A titre informatif, ces deux véhicules vieillissants ont parcouru pas moins de 6 453 kms pour 165 jours de patrouille en 2023.

Le montant estimatif de cette acquisition s'élève à la somme de 79 379,98 € HT.

Il est proposé de solliciter une aide auprès du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, à hauteur de 80%, soit 63 503 €, au titre de la mesure de défense des forêts contre les incendies (DFCI) dans le cadre de la planification écologique.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITÉ,

OUI l'exposé, et après en avoir délibéré,
CONSIDERANT la nécessité d'acquérir un nouveau véhicule type « Baroudeur », pour les patrouilles de surveillance et pour les 1ères interventions de la Réserve Communale de Sécurité Civile,

DECIDE d'acquérir ce véhicule,
SOUHAITE faire cette acquisition durant le 2^{ème} trimestre 2025,

.../...

Délibération du conseil municipal N° 102/2024 du 09.09.24 (suite)

SOLLICITE du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire l'octroi d'une subvention de 80% au titre de la mesure de défense des forêts contre les incendies (DFCI) dans le cadre de la planification écologique,

ARRETE comme suit le plan de financement de l'opération :

- Montant de l'acquisition : 79 379 € H.T.
- Subvention du MASA (80 % - DFCI) : 63 503 € H.T.
- Autofinancement communal, le reste, soit 20 % : 15 876 € H.T.
-

AUTORISE Monsieur le Maire à faire signer toutes les pièces utiles à la concrétisation de cette acquisition et de cette aide.

**Et ont signé tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,**

Le Secrétaire de séance :



Le Maire :

